

# PRÉFET DE LA DRÔME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE préalable, au titre des sites, aux projets

- **de classement** de l'ensemble constitué par le cirque d'Archiane, le rocher de Combeau et leurs abords, sur les communes de CHÂTILLON-EN-DIOIS et LAVAL-D'AIX et
- **d'inscription** du village de Béneise sur la commune de CHÂTILLON-EN-DIOIS

Dossiers présentés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes DREAL.

L'arrêté du Préfet de la Drôme du 21 septembre 2022 ordonne l'ouverture de l'enquête publique d'une durée de 33 jours, du mercredi 2 novembre 2022 au lundi 5 décembre 2022.

Le projet consiste à protéger un espace naturel remarquable, situé dans un contexte paysager de grande qualité. Le classement emportera désinscription du cirque d'Archiane, la partie agglomérée du village d'Archiane restant site inscrit dans les conditions actuelles. Il n'est pas prévu de prescriptions particulières de classement visées au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L341-6 et aux articles R341-4 et R341-7 du Code de l'environnement. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure de classement est un arrêté ministériel ou un décret en Conseil d'État, en l'absence de l'accord de l'ensemble des propriétaires concernés et, à l'issue de la procédure d'inscription, l'inscription sur la liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique ou pittoresque, un intérêt général, prononcée par arrêté du ministre chargé des sites. Madame MARAND-DUCREUX Anna-Belle, Géologue, est désignée Commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête :

- - le dossier d'enquête publique environnementale unique, sur support papier, comprenant notamment, pour le site à classer et pour le site à inscrire, une note de présentation, un rapport de présentation, la mention des textes régissant l'enquête, les plans de délimitation du site et les plans cadastraux correspondants, est disponible, en mairie de CHÂTILLON-EN-DIOIS (siège de l'enquête), et de LAVAL-D'AIX, où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et des permanences, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête.
- - le dossier d'enquête publique, en version numérique, est consultable sur un poste informatique, en mairie de CHÂTILLON-EN-DIOIS (siège de l'enquête), aux jours et heures d'ouverture des bureaux et des permanences. Il est également consultable, en version dématérialisée, sur le site Internet des services de l'État en Drôme [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) AOEP Avis d'ouverture d'Enquêtes publiques, espace " Participation du public".
- - les observations et propositions peuvent également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie

siège de l'enquête : Mairie de CHÂTILLON-EN-DIOIS, 1 place du Réviron 26410 CHÂTILLON-EN-DIOIS, lequel les annexe au registre d'enquête de la mairie siège de l'enquête.

- - un formulaire en ligne est disponible sur le site Internet [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'enquêtes Publiques, espace "Participation du public", pour recueillir les observations et propositions du public, qui sont communiquées au Commissaire enquêteur. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations et propositions, celles-ci doivent, le cas échéant, être adressées par courrier en mairie de CHÂTILLON-EN-DIOIS (siège de l'enquête).
- - les observations et propositions du public peuvent également être adressées par courriel au Commissaire enquêteur à l'adresse [pref-consultation-enquete-publique1@drome.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enquete-publique1@drome.gouv.fr) avec mention en objet du titre de l'enquête publique.
- - les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont accessibles sur le site Internet [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'ouverture d'Enquêtes publiques, espace " Participation du public " et sur le registre d'enquête de la mairie siège de l'enquête.
- - le dossier d'enquête publique, les observations et les propositions du public sont communicables à toute personne, sur sa demande et à ses frais, auprès du Préfet de la Drôme.
- - Des informations relatives au projet peuvent être demandées à : Mme Elodie COURTIADE, inspecteur des sites de la Drôme, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Service mobilité Aménagement et Paysages, Pôle stratégie et animation 69453 LYON CEDEX 06 Tél. : 04 26 28 63 99 Courriel : [elodie.courtiade@developpement-durable.gouv.fr](mailto:elodie.courtiade@developpement-durable.gouv.fr).

Le Commissaire enquêteur reçoit personnellement les observations et propositions du public à l'occasion des permanences qu'il tiendra en mairie, aux jours et heures suivants :

**Mercredi 2 novembre 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de CHÂTILLON-EN-DIOIS**

**Mardi 15 novembre 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de CHÂTILLON-EN-DIOIS**

**Jeudi 24 novembre 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de LAVAL-D'AIX**

**Lundi 5 décembre 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de CHÂTILLON-EN-DIOIS.**

L'avis d'enquête publique, puis le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur sont publiés sur le site Internet : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'ouverture d'Enquêtes Publiques, espace "Procédure". Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en mairie de CHÂTILLON-EN-DIOIS et LAVAL D'AIX, ainsi qu'à la préfecture de la Drôme, Bureau des Enquêtes Publiques, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.